

Décision n°2025-134
portant modification de la composition du comité social d'école (CSE)
de l'Institut Agro Rennes-Angers

Le directeur de l'Institut Agro Rennes Angers,

- Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
- Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment ses articles 24 et 25 ;
- Vu l'arrêté ministériel du 15 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Romain Jeantet en qualité de directeur de l'Ecole nationale supérieure des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Institut Agro Rennes-Angers) à compter du 1er septembre 2025 ;
- Vu la décision n°2025-024-IA du 28 août 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut Agro à Monsieur Romain JEANTET, directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ;
- Vu les résultats des élections professionnelles intervenues le 8 décembre 2022 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'institut Agro en sa séance du 14 mars 2024 modifiant le règlement intérieur de l'Institut Agro ;
- Vu les désignations faites par les organisations syndicales siégeant au comité social d'administration de l'Institut Agro ;
- Vu la décision n°2024-13 du 2 avril 2024 portant composition du comité social d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers ;

Décide

Article 1 :

Suite au départ de l'école de Madame Lydia Brialix, représentante du personnel pour Elan commun, la composition du comité social d'école de l'Institut Agro Rennes-Angers est modifiée comme suit :

a) Représentants de l'administration :

- Le directeur de l'Institut Agro Rennes-Angers ou son représentant, président ;
- La responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines ou son représentant.

b) Représentants du personnel

Pour la CFDT :

Bernard ROLAND	Titulaire
Éric ROUSTAING	Titulaire
-	Suppléant
-	Suppléant

Pour FO :

François BOURDAIS	Titulaire
Françoise LE TOHIC	Titulaire
Christelle HEINTZ	Titulaire
Christine HEUZÉ	Suppléante
Christine LARGOUËT	Suppléante
Karine RAVACHE	Suppléante

Pour Élan commun :

Laurent BOURCIER	Titulaire
Nicolas DESCHARLES	Titulaire
Nathalie RIPERT	Suppléante
Vinciane MARCHAIS	Suppléante

Article 2 :

Le secrétaire général de l'Institut Agro Rennes-Angers est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 24 octobre 2025

